## **BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES**



# Edition Chronologique n°22 du 1er juin 2011

# PARTIE PERMANENTE Marine nationale

Texte n°9

## DÉCISION N° 0-10751-2011/DEF/EMM/ROJ

portant dissolution de l'établissement d'aéronautique navale de Toussus-Le-Noble.

Du 27 avril 2011

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : bureau « réformes, organisation et affaires juridiques ».

DÉCISION N° 0-10751-2011/DEF/EMM/ROJ portant dissolution de l'établissement d'aéronautique navale de Toussus-Le-Noble.

#### Du 27 avril 2011

#### NOR D E F B 1 1 5 0 8 0 7 S

### Références:

- a) Arrêté du 24 décembre 2010 (JO n° 26 du 1er février 2011, texte n° 1 ; signalé au BOC 11/2011. ; BOEM 119.1, 300.7, 340.13, 350.4.2, 355-0.3) modifié.
- b) Instruction n° 27/DEF/EMM/PL/ORA du 2 août 2006 (BOC/PP 2, 2007, texte 25 ; BOEM 113.4) modifiée.
- c) Instruction n° 24/DEF/EMM/ORJ du 3 mai 2007 (BOC N° 18 du 30 juillet 2007, texte 69. ; BOEM 113.5, 590.1.2) modifiée.

### Texte abrogé:

Décision n° 570/DEF/EMM/PL/ORA du 4 décembre 1998 (BOC/PA, 1999, p. 52).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 113.5, 590.1.3

Référence de publication : BOC N°22 du 1er juin 2011, texte 9.

Dans le cadre des restructurations en cours au sein du ministère de la défense et conformément à l'arrêté de référence a), l'établissement d'aéronautique navale (EAN) de Toussus-Le-Noble (code unité 70 086) est dissous à compter du 1er juillet 2011.

La décision n° 570/DEF/EMM/PL/ORA du 4 décembre 1998 (1) relative à la dissolution de la base d'aéronautique navale de Toussus-Le-Noble et à la création de l'établissement d'aéronautique navale de Toussus-Le-Noble est abrogée.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

Le vice-amiral d'escadre, major général de la marine,

Benoit CHOMEL DE JARNIEU.